

5S INVEST

Société civile au capital social de 1.000 euros
Siège social : 27 av Moulins Les Metz, 69630 Chaponost
852 750 033 R.C.S. LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 16 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
le seize janvier, à dix-huit heures,
au 2 Allée des Châtaigniers 69510 Soucieu-en-Jarrest,

les associés (les « **Associés** ») de la société 5S INVEST, société civile au capital social de 1.000 euros, dont le siège social est situé 27 av Moulins Les Metz, 69630 Chaponost, identifiée sous le numéro 852 750 033 R.C.S. LYON (la « **Société** ») se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire (l'« **Assemblée** »).

Sont présents ou représentés :

- Madame Sandrine PARRON,
Titulaire de 999 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Matéo SANCHEZ,
Titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

L'Assemblée est présidée par Madame Sandrine PARRON en sa qualité d'Associée Gérante détenant le plus grand nombre de parts sociales.

L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de séance met à la disposition de l'Assemblée :

- la copie de l'avis de convocation adressé aux ;
- le rapport de la Gérance ;
- le texte des résolutions proposées par la Gérance ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

La Présidente de séance fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux statuts et déclare que les documents et renseignements visés ci-dessus ont été communiqués aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'Assemblée, conformément aux statuts et aux dispositions légales en vigueur.

L'Assemblée lui en donne acte.

Puis, la Présidente de séance rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- transfert du siège social et modification corrélative de l'article « Siège social » des statuts
- transformation de la société civile en SARL
- modification de l'objet social et modification corrélative de l'article « Objet » des statuts
- adoption des statuts de la SARL
- constatation de la démission de la Gérante

- nomination du nouveau Gérant de la Société
- agrément d'une cession de parts sociales
- constatation de la cession et modification corrélative des statuts de la Société,
- pouvoirs pour formalités

Personne ne demandant la parole, la Présidente de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RÉOLUTION

(Transfert de siège social et modification corrélative des statuts de la Société)

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, décide de transférer le siège social actuellement établi au 27 av Moulins Les Metz, 69630 Chaponost au 2 Allée des Châtaigniers 69510 Soucieu-en-Jarrest, à compter du 16 janvier 2026.

En conséquence, l'article « Siège social » des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 3 – SIÈGE SOCIAL

Le siège de la Société est établi à :

2 Allée des Châtaigniers 69510 Soucieu-en-Jarrest »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Modification de l'objet social de la Société et modification corrélative des statuts de la Société)

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, décide, à compter de ce jour, de modifier l'objet social comme suit :

La société a pour objet, en France comme à l'étranger :

La mise en oeuvre de moyens propres à faciliter ou à développer l'activité commerciale, économique et financière des entreprises, à améliorer ou à accroître les résultats de leur activité, notamment par les prestations de services relatives à la gestion commerciale, administrative, juridique, informatique et financière, à améliorer et développer le management des entreprises,

L'assistance commerciale, juridique et technique auprès des entreprises, sous toutes ses formes, notamment dans le cadre de prospection, offre et vente...

L'acquisition, la création, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce ou sociétés, l'acquisition, la création, la prise de participations dans toutes entités, entreprises ou sociétés, la prise à bail, l'installation l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, points de vente dans tous secteurs d'activités.

L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, l'investissement dans tous produits bancaires et d'assurance, d'épargne et de placement, et en règle générale toutes activités relevant d'une société de portefeuille.

La participation de la société, par tous moyens, dans toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Toutes opérations industrielles, commerciales, juridiques et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

En conséquence, l'article « Objet » des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 – OBJET »

La Société a pour objet en France comme à l'étranger :

La mise en oeuvre de moyens propres à faciliter ou à développer l'activité commerciale, économique et financière des entreprises, à améliorer ou à accroître les résultats de leur activité, notamment par les prestations de services relatives à la gestion commerciale, administrative, juridique, informatique et financière, à améliorer et développer le management des entreprises,

L'assistance commerciale, juridique et technique auprès des entreprises, sous toutes ses formes, notamment dans le cadre de prospection, offre et vente...

L'acquisition, la création, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce ou sociétés, l'acquisition, la création, la prise de participations dans toutes entités, entreprises ou sociétés, la prise à bail, l'installation l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, points de vente dans tous secteurs d'activités.

L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, l'investissement dans tous produits bancaires et d'assurance, d'épargne et de placement, et en règle générale toutes activités relevant d'une société de portefeuille.

La participation de la société, par tous moyens, dans toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Toutes opérations industrielles, commerciales, juridiques et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

TROISIEME RESOLUTION

(Transformation de la société)

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide à l'unanimité de transformer la société 5S INVEST en Société à Responsabilité Limitée (SARL), à compter du 16.01.2026.

La société conserve sa personnalité morale.

QUATRIÈME RESOLUTION

(Adoption des statuts)

L'Assemblée adopte les statuts de la SARL article par article tels qu'annexés au présent procès-verbal.

CINQUIÈME RESOLUTION

(Constatation de la démission de la Gérante)

L'Assemblée, après avoir pris connaissance de la lettre de démission remise à la Société par Madame Sandrine PARRON, prend acte de la démission de Madame Sandrine PARRON de son mandat de Gérante de la Société et ce, avec effet à compter du 16 janvier 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

SIXIEME RESOLUTION

(Nomination d'un nouveau Gérant de la Société)

L'Assemblée, en conséquence de la décision qui précède, décide de nommer en qualité de nouveau Gérant de la Société, Monsieur Lorenzo SANCHEZ, demeurant 2 Allée des Châtaigniers 69510 Soucieu-en-Jarrest, à compter du 16 janvier 2026 et pour une durée illimitée.

Monsieur Lorenzo SANCHEZ déclare accepter ces fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de son mandat de Gérant de la Société.

Monsieur Lorenzo SANCHEZ disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

L'Assemblée décide que le Gérant de la Société ne sera pas rémunéré pour l'exercice de son mandat, sauf décision contraire ultérieure, et aura droit, en tout état de cause, au remboursement de ses frais et dépenses engagés dans le cadre de l'exécution de ses fonctions sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

SEPTIEME RESOLUTION

(Modification corrélative des statuts)

L'Assemblée décide de supprimer des statuts le nom de l'ancienne Gérante sans qu'il n'y ait lieu de le remplacer par celui du nouveau Gérant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Agrément de la cession de parts sociales)

L'Assemblée, à la suite des résolutions précédentes décide d'autoriser la cession de parts sociales envisagée par :

- Madame Sandrine PARRON,
Titulaire de 999 parts sociales en pleine propriété, numérotées de 1 à 999,
- Monsieur Matéo SANCHEZ,
Titulaire de 1 part sociale en pleine propriété, numérotée 1 000,

et en conséquence d'agréer ladite cession, conformément à la loi et aux statuts, au profit de :

- Monsieur Lorenzo Arturo SANCHEZ, chef d'entreprise, époux de Madame Sandrine PARRON, demeurant 2 Allée des Châtaigniers 69510 Soucieu-en-Jarrest,
Marié sous le régime de la communauté de bien réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébré à la mairie de SAINT LAURENT D'AGNY (Rhône) le 31.05.2008,
De nationalité française,
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Constatation de la cession et modification corrélative des statuts de la Société)

L'Assemblée, connaissance prise des termes de l'acte de cession de 1000 parts sociales par :

- Madame Sandrine PARRON,
Titulaire de 999 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Matéo SANCHEZ,
Titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

au profit de :

- Monsieur Lorenzo SANCHEZ

Et après avoir constaté que la cession a eu lieu concomitamment aux présentes,

décide de mettre à jour dans les statuts la liste des titulaires de droits sur les parts sociales comme suit :

ARTICLE 8 - CAPITAL

Le capital social est fixé à mille euros (1.000), divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1), entièrement libérées et attribuées, dans les proportions suivantes :

- Monsieur Lorenzo SANCHEZ,
Titulaire de 1 000 parts sociales en pleine propriété, numérotées de 1 à 1 000

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

DIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance et tous les Associés présents ou représentés, et consigné au registre prévu par la loi.

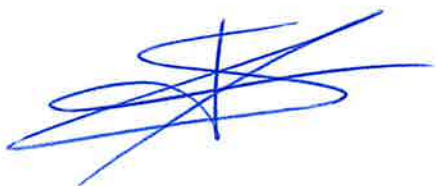
Madame Sandrine PARRON
Gérante Associée

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Monsieur Matéo SANCHEZ
Associé

A black ink signature with a complex, scribbled pattern and a long horizontal stroke at the end.

Monsieur Lorenzo SANCHEZ
Nouveau gérant nouvel associé

A blue ink signature with a complex, scribbled pattern and a long horizontal stroke at the end.